



RAPPORT ANNUEL
2013-2014

MONSIEUR JACQUES CHAGNON
Président de l'Assemblée nationale du Québec
HÔTEL DU PARLEMENT

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel du Conseil interprofessionnel du Québec pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La ministre responsable de l'application des lois professionnelles,
Stéphanie Vallée, avocate

MADAME STÉPHANIE VALLÉE

Avocate, ministre de la Justice,
procureure générale, notaire générale,
ministre responsable de l'application des lois professionnelles
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Conseil interprofessionnel du Québec pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, conformément à l'article 22 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26).

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le président,
François Renaud, FCPA, FCMA, IAS.A

TABLE DES MATIÈRES

<u>MISSION</u>	1
<u>REPRÉSENTANTS DES ORDRES PROFESSIONNELS AU CIQ</u>	2
2013-2014	
<u>COMITÉ EXÉCUTIF</u>	3
<u>RAPPORT DU PRÉSIDENT</u>	4
<u>RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL</u>	6
<u>NOS PARTENAIRES</u>	9
<u>DOSSIERS ET INTERVENTIONS</u>	10
<u>COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL</u>	16
<u>FORUMS</u>	19
<u>PRIX DU CIQ 2013 : GYSLAINE DESROSIERS, INFIRMIÈRE</u>	22
<u>MÉRITE DU CIQ</u>	24
<u>PERSONNEL DU CIQ</u>	25
<u>RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT</u>	26
<u>ORIENTATIONS STRATÉGIQUES</u>	40

MISSION

Le CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC (CIQ) est le regroupement des ordres professionnels québécois. Il est créé par le *Code des professions*, qui lui octroie un mandat d'organisme-conseil auprès de l'autorité publique.

En sa qualité de regroupement des ordres professionnels, le CIQ intervient comme lieu de mobilisation et voix collective sur des sujets d'intérêt commun. Il agit également à titre d'unité de services auprès de ses membres.

Comme organisme-conseil auprès de l'autorité publique, le CIQ est consulté sur les orientations, les projets de loi et de règlements du système professionnel, la nomination de dirigeants de l'Office des professions du Québec (OPQ), la nomination des administrateurs représentants du public au sein des ordres, et la contribution au financement et les prévisions budgétaires de l'Office des professions.

Le Conseil contribue aux discussions publiques sur des dossiers importants pour la société québécoise, dans une perspective large de l'intérêt public.

REPRÉSENTANTS DES ORDRES PROFESSIONNELS AU CIQ 2013-2014

PRÉSIDENTE DE L'ORDRE

AU 31 MARS 2014

	PRÉSIDENTE DE L'ORDRE AU 31 MARS 2014	DÉLÉGUÉ(E)	SUBSTITUT
ACUPUNCTEURS	RAYMOND BOURRET	GILLES POULIN	MICHEL PERRIER
ADMINISTRATEURS AGRÉÉS	CHANTAL DALPÉ	DENISE BROUSSEAU	SERGE DESCHÊNES
AGRONOMES	RENÉ MONGEAU	ÉRIC LAVOIE	
ARCHITECTES	NATHALIE DION		NORMAND PRATTE
ARPEUTEURS-GÉOMÈTRES	PIERRE TESSIER	DANIEL BÉRARD	LUC ST-PIERRE
AUDIOPROTHÉSISTES	SOPHIE GAGNON	GUY SAVARD	CLAUDE FOREST
AVOCATS	JOHANNE BRODEUR	MARC SAUVÉ	LISE TREMBLAY
CHIMISTES	GUY COLLIN	MAURICE CÔTÉ	FRANÇOIS P. GRANGER
CHIROPRACTIENS	GEORGES LEPAGE	JEAN-FRANÇOIS HENRY	DANICA BROUSSEAU
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS	STÉPHAN ROBITAILLE	DANIEL McMAHON	JEAN-FRANÇOIS LASNIER
CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES D'ORIENTATION	LAURENT MATTE	MARTINE LACHARITÉ	
CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES AGRÉÉS	CHANTAL BILODEAU	FLORENT FRANCOEUR	STÉPHANIE AUBIN
DENTISTES	BARRY DOLMAN	NATHALIE MORIN	PAUL MORIN
DENTUROLOGISTES	ROBERT CABANA	GUY DUGRÉ	
DIÉTÉTISTES	ANNE GAGNÉ	JOANNE BOUCHARD	CHANTAL POIRIER
ERGOTHÉRAPEUTES	ALAIN BIBEAU	LOUISE TREMBLAY	ISABELLE LESSARD
ÉVALUATEURS AGRÉÉS	RICHARD CÔTÉ	FRANCINE FORTIN	CHRISTIANE GUIMOND
GÉOLOGUES	ROBERT WARES	ALAIN LIARD	
HUISSIERS DE JUSTICE	LOUIS-RAYMOND MARANDA	SIMON McLEAN	
HYGIÉNISTES DENTAIRES	DIANE DUVAL	JOHANNE CÔTÉ	JOSÉE TESSIER
INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS	LUCIE TREMBLAY	CAROLE MERCIER	GENEVIÈVE MÉNARD
INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES	RÉGIS PARADIS	LISE THERRIEN	CARMELLE CHAMPAGNE-CHAGNON
INGÉNIEURS	STÉPHANE BILODEAU	ANDRÉ RAINVILLE	
INGÉNIEURS FORESTIERS	DENIS VILLENEUVE	MARIELLE COULOMBE	
INHALOTHÉRAPEUTES	JOCELYN VACHON	JOSÉE PRUD'HOMME	
MÉDECINS	CHARLES BERNARD	YVES ROBERT	JEAN-BERNARD TRUDEAU
MÉDECINS VÉTÉRINAIRES	JOËL BERGERON		ALAIN LAPERLE
NOTAIRES	JEAN LAMBERT	MAURICE PIETTE	LOUISE ARCHAMBAULT
OPTICIENS D'ORDONNANCES	LINDA SAMSON		
OPTOMÉTRISTES	LANGIS MICHAUD		
ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES	MARIE-PIERRE CAOUETTE	CÉLINE GIROUX	JOSÉE LAROCQUE
PHARMACIENS	BERTRAND BOLDUC	MANON LAMBERT	
PHYSIOTHÉRAPIE	LUCIE FORGET	TINAL DEL DUCA	MARYSE BROUILLETTE
PODIATRIS	CHARLES FAUCHER		
PSYCHOÉDUCATEURS ET PSYCHOÉDUCATRICES	DENIS LECLERC	JEAN-PIERRE ROBIN	
PSYCHOLOGUES	ROSE-MARIE CHAREST	NICOLAS CHEVRIER	STÉPHANE BEAULIEU
SAGES-FEMMES	MARIE-ÈVE ST-LAURENT	MARIE-PAULE LANTHIER	CÉLINE DUFOUR
SEXOLOGUES	NATHALIE LEGAULT	ISABELLE BEAULIEU	ELYSABETH LACOMBE
TECHNICIENS ET TECHNICIENNES DENTAIRES	RAYMOND HACHÉ	JEAN COMPAGNA	
TECHNOLOGISTES MÉDICAUX	NATHALIE RODRIGUE		BRUNO HOUE
TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE, EN RADIO-ONCOLOGIE ET EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE			
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS	DANIELLE BOUÉ	ALAIN CROMP	JOANNE BÉLAND
TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS	ALAIN BERNIER	RICHARD LEGENDRE	LAVAL TREMBLAY
TRAVAILLEURS SOCIAUX ET THÉRAPEUTES CONJUGAUX ET FAMILIAUX	RÉAL PAQUETTE	CAROLINE MORRISSETTE	JOHANNE BOUCHER
URBANISTES	CLAUDE LEBLOND	SYLVIO RIOUX	SONIA GILBERT
	ROBERT COOKE	DANIELLE PILETTE	CLAUDE BEAULAC



CLAUDE LEBLOND, NATHALIE RODRIGUE, FRANÇOIS RENAULD,
LUCIE FORGET, ALAIN BERNIER, DANIELLE BOUÉ ET MARC SAUVÉ.

COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif du Conseil interprofessionnel du Québec est composé de sept personnes élues par l'assemblée des membres. Le directeur général du CIQ participe aux réunions sans droit de vote.

*Au cours de l'exercice 2013-2014,
le comité exécutif a tenu
neuf réunions ordinaires
et trois rencontres
spéciales.*

Les membres élus du comité exécutif :

FRANÇOIS RENAULD
fellow comptable professionnel agréé,
PRÉSIDENT

NATHALIE RODRIGUE
technologiste médicale,
VICE-PRÉSIDENTE

ALAIN BERNIER
technologue professionnel,
TRÉSORIER

CLAUDE LEBLOND
travailleur social,
SECRÉTAIRE

DANIELLE BOUÉ
technologue en imagerie médicale,
AUTRE MEMBRE

LUCIE FORGET
physiothérapeute,
AUTRE MEMBRE

MARC SAUVÉ
avocat,
AUTRE MEMBRE



RAPPORT DU PRÉSIDENT

En vous présentant ce rapport, le dernier de mon mandat à la présidence du Conseil, j'aimerais insister sur des faits saillants qui illustrent le mieux, me semble-t-il, la contribution du CIQ au monde professionnel et la valeur ajoutée qu'il représente pour chacun de ses membres.

RÉFORME DU CODE DES PROFESSIONS

Le premier fait, on s'en doute, est l'effervescence inhabituelle suscitée par nos travaux en vue d'une réforme globale du *Code des professions*.

Pendant plusieurs semaines, y compris pendant la période estivale, des groupes de travail composés de cadres et de professionnels ont investi temps et énergie afin de proposer des voies d'amélioration des mécanismes de protection du public et du fonctionnement des ordres.

Au cours de l'automne, l'assemblée s'est saisie du résultat de ces travaux gigantesques et en conclusion, quelque 60 recommandations ont été acheminées aux autorités gouvernementales.

Ensemble, nous avons tracé les lignes d'un changement annoncé et nécessaire. La qualité de la participation des ordres à ces travaux a été exceptionnelle. Tous ont mis la main à la pâte afin que nos recommandations traduisent adéquatement notre vision d'un système professionnel plus efficace et mieux gouverné.

La question est maintenant celle-ci : serons-nous entendus ?

Depuis le printemps 2014, le contexte a évolué. Un changement de gouvernement peut, en effet, signifier un changement de priorités.

C'est pourquoi, en collaboration avec l'Office des professions, nous sommes à pied d'œuvre pour intensifier nos démarches afin de nous assurer que le dossier majeur de la réforme globale du *Code des professions* sera inscrit plus tôt que tard au calendrier législatif du gouvernement du Québec.

Certains dossiers qui font les manchettes nous convainquent d'ailleurs de ne pas changer de cap. Les fondements de notre système – l'autoréglementation, l'autogestion et l'autodiscipline – sont remis en cause. C'est là que prend tout son sens notre campagne *Ordre de protéger*, campagne qui a pris son envol cette année. J'ai constaté la qualité du matériel produit, la vigueur de la participation des ordres et la progression des résultats.

PARTICIPATION ACTIVE DES ORDRES

La campagne *Ordre de protéger* est une première par son message : un message commun des ordres qui rappelle leur raison d'être à une population en mal de confiance envers ses institutions publiques.

Les ordres professionnels ont accepté de reconduire cette campagne pour une deuxième année. Je remercie nos membres pour cette marque de confiance.

La mobilisation des membres du CIQ a aussi été bien sentie en septembre 2013, lors de la 5^e édition du Colloque des dirigeants des ordres professionnels. Avec une participation de plus de 400 personnes, le Colloque témoigne de l'effort que nous sommes prêts à faire collectivement pour nous améliorer.

GOVERNANCE ET ÉTHIQUE

Le Conseil est un espace de discussion sur les enjeux systémiques du système professionnel. Or, il y a des dossiers que nous devons aborder avec doigté et sensibilité en raison de leur impact profond sur les relations entre les ordres concernés. Je pense ici à des dossiers relatifs à la modernisation de certaines professions. Plusieurs dossiers de cette nature vont surgir au cours des prochaines années.

À l'échelle du Conseil, ces dossiers doivent être traités avec l'esprit que commande notre politique d'intervention. Cette politique nous demande de nous pencher sur les

aspects systémiques d'un dossier. Elle nous commande aussi d'agir avec prudence, avec le souci de protéger la cohésion de notre regroupement. Chacun des membres, chaque comité du Conseil ainsi que la présidence sont porteurs de cette responsabilité.

Ces principes ont guidé mon action dans des dossiers sensibles au cours de la dernière année.

Cela m'amène à un dernier fait saillant : je veux parler de la mise sur pied, en septembre dernier, du comité de gouvernance et d'éthique qui relève de l'assemblée des membres.

Ce comité a pour fonction de prendre le pouls de notre organisation, d'évaluer l'équilibre de l'ensemble, de s'interroger sur ses mécanismes et, éventuellement, de proposer des façons d'améliorer notre gouvernance.

Ce comité a été créé à un moment charnière, soit au moment où nos interventions se font plus nombreuses, plus diversifiées et plus remarquées. Il devient alors important de nous assurer que le fonctionnement du Conseil et la philosophie qui l'anime servent tous ses membres également, en vue d'atteindre les objectifs fixés.

En ma qualité de président, j'ai d'ailleurs livré mes réflexions sur certains aspects de la gouvernance du Conseil dans une lettre adressée aux membres.

REMERCIEMENTS

En terminant, je voudrais remercier les présidents et représentants des ordres pour leur collaboration aux réalisations et aux succès du CIQ au cours des deux années de mon mandat.

Je souhaite également rendre hommage à toute l'équipe permanente du CIQ et à son directeur général pour leur engagement, leur dévouement et leur inestimable complicité. L'équipe permanente du CIQ est l'actif le plus précieux du Conseil. Il m'apparaît bien important de lui témoigner mon appréciation.



RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le CIQ agit par l'entremise d'une centaine de personnes issues du personnel dirigeant et professionnel des ordres. La contribution de ces personnes à nos travaux, avec l'appui d'une permanence de sept employés, est au cœur même de la mise en œuvre de nos orientations stratégiques.

*Le résultat est perceptible
tant dans nos interventions
auprès de nos partenaires
gouvernementaux
que dans le dynamisme de
notre vie associative.*

ORDRE DE PROTÉGER

En mars 2013, l'assemblée des membres adoptait un plan de communication de trois ans axé sur un usage intensif des médias sociaux et le développement d'un microsite de campagne. L'objectif général du plan est d'augmenter la connaissance et la compréhension du public à l'égard des ordres professionnels et de leur mission de protection du public.

Un an après son adoption, la mise en œuvre du plan a atteint les objectifs fixés pour l'exercice 2013-2014. Une directrice de projets a été recrutée, et nous avons rapidement procédé à la mise en ligne du microsite de campagne, ordreproteger.com, et activé notre présence dans les médias sociaux. Le lancement officiel de la campagne *Ordre de protéger* a eu lieu en février 2014, soutenu par un placement publicitaire sur le Web et une campagne de presse. Les contenus du microsite et des médias sociaux ont atteint le seuil de production visé et répondent à nos exigences de qualité.

Les données colligées par un tableau de bord confirment la croissance continue de la fréquentation du microsite et de nos médias sociaux. La collaboration avec les ordres au déploiement de la campagne est encourageante, et nous pouvons compter sur un réseau motivé parmi les responsables des communications des ordres. Bref, la campagne *Ordre de protéger* est bien engagée.

5^E ÉDITION DU COLLOQUE DES DIRIGEANTS DES ORDRES PROFESSIONNELS

Tenue à Québec du 11 au 13 septembre 2013, la 5^e édition du Colloque des dirigeants des ordres professionnels a été un franc succès grâce à près de 400 participants et à 18 ateliers animés de main de maître par les experts invités. Des conférenciers de renom – Monique F. Leroux, présidente du conseil et chef de la direction du Mouvement Desjardins, et Paul G. Brunet, président du Conseil pour la protection des malades – ont ouvert et clôturé l'événement.

Le CIQ tient à souligner la collaboration du Collège des médecins, sans laquelle cet événement ne pourrait connaître un tel succès.

SEMAINE DES PROFESSIONNELS

La 5^e édition de la Semaine des professionnels s'est déroulée du 14 au 18 octobre 2013 sur le thème « Imaginez le Québec de l'après-commission Charbonneau ». Parmi les panélistes invités, signalons notamment la présence du journaliste Yves Boisvert, du chroniqueur et sociologue Mathieu Bock-Côté, de l'avocat criminaliste Jean-Claude Hébert et de l'éthicien René Villemure. Le ministre de la Justice, alors M. Bertrand Saint-Arnaud, s'est adressé aux participants.

Comme le veut maintenant la tradition, la Semaine des professionnels a été précédée par la publication du cahier spécial sur les professions du journal *Le Devoir*, dont le contenu était axé sur la réforme globale du *Code des professions*.

La Semaine des professionnels est également le moment où se tient le Quartier des professions dans le cadre du Salon national de l'éducation. L'événement a permis à des milliers de jeunes de 15 à 18 ans d'entrer en contact avec des membres des ordres professionnels qui y présentaient leur profession du 16 au 18 octobre à Montréal.

SONDAGE SUR LES ORDRES PROFESSIONNELS ET LES PROFESSIONNELS

À l'automne 2013, le CIQ a repris quelques-unes des questions soulevées lors du sondage CROP réalisé en 2012 afin de mesurer l'évolution du niveau de confiance de la population québécoise à l'égard des quelque 366 000 professionnels québécois et des ordres qui les encadrent. Les résultats ont démontré que 88 % des Québécois et des Québécoises font assez ou tout à fait confiance aux professionnels et que 84 % ont exprimé la même confiance à l'égard des ordres. Ces données ont été présentées lors de la Semaine des professionnels.

COMITÉS ET FORUMS

Une centaine de personnes des ordres, dont des dirigeants et des professionnels, participent aux comités statutaires et aux forums du CIQ dans une perspective de discussion, de formation et d'intervention. Cette année, 31 activités se sont déroulées, dont 21 formations sur les mécanismes de protection du public, notamment la discipline, l'inspection professionnelle, l'admission et la formation continue.

SALON DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION

Le CIQ a participé les 18 et 19 mai 2013 au deuxième Salon de l'immigration et de l'intégration, organisé par l'organisme Immigrant-Québec en partenariat avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Le CIQ y a présenté une conférence sur la reconnaissance des compétences professionnelles. Un kiosque réservé aux ordres professionnels a permis à certains d'entre eux de répondre aux interrogations de la clientèle participante.

ENQUÊTE SUR L'IMPACT ÉCONOMIQUE DES PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES ET DES ORDRES PROFESSIONNELS

Le CIQ s'est associé avec l'Observatoire des services professionnels, qui a entrepris une recherche sur l'impact économique des professions réglementées et des ordres professionnels au Québec.

Cette recherche, la première du genre à être réalisée au Québec, répondra à un besoin ressenti quant à la production de données probantes qui permettront au public et aux ordres, aux décideurs socioéconomiques et aux autorités gouvernementales, de connaître la valeur ajoutée des professions réglementées au développement de la société et au bien-être de la population.

RÉGROUPEMENT DES RÉGIMES D'ASSURANCE COLLECTIVE

En juin 2013 entré en vigueur, sous les auspices du CIQ, le regroupement volontaire des régimes d'assurance collective des employés des ordres professionnels. L'objectif du regroupement est de permettre aux ordres participants une réduction significative des coûts d'administration de ce type de régime. Moins d'un an après son lancement, le regroupement rassemblait une vingtaine d'ordres cumulant plus de 2 M\$ en primes. Les avantages du regroupement ont également permis aux ordres ne disposant pas jusqu'à présent d'un tel régime de l'offrir à leurs employés. Mentionnons que les ordres professionnels emploient plus de 1 300 personnes.

Le regroupement est le fruit des travaux du Forum des directions générales du CIQ. La firme *Dale Parizeau Morris Mackenzie* agit à titre de courtier pour le compte du CIQ. L'assureur du regroupement est la firme *Humania assurances générales*.

LOI CANADIENNE ANTI-POURRIEL

L'entrée en vigueur, le 1^{er} juillet 2014, des principales dispositions de cette loi fédérale aura potentiellement des incidences sur les communications électroniques des ordres professionnels. Le CIQ a donc entrepris à l'hiver 2013 une démarche d'information et de formation de ses membres basée sur les meilleures pratiques. En mars, un webinaire était organisé avec la collaboration du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), qui veille à l'application de la loi. D'autres activités ont été prévues avant et après la date fatidique du 1^{er} juillet 2014.

Toutefois, cette loi suscite des interrogations étant donné la spécificité des organismes de réglementation, dont les ordres professionnels, et de leurs communications électroniques avec leurs membres et le public. Une réflexion a été entreprise par le CIQ sur cet aspect.

NOS PARTENAIRES

*Les actions du CIQ
sont au carrefour
d'enjeux
multiples où se
retrouvent
aussi nos partenaires.*

FORMATION DES PROFESSIONNELS

COMITÉ-CONSEIL SUR LA FORMATION GÉNÉRALE DE NIVEAU COLLÉGIAL
MESRS

COMITÉ NATIONAL DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES ET TECHNIQUES
MESRS

TABLE DE CONCERTATION SUR LA FORMATION COLLÉGIALE DES PROFESSIONNELS
AVEC LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS ET L'OFFICE DES PROFESSIONS

TABLE DE CONCERTATION SUR LA FORMATION UNIVERSITAIRE DES PROFESSIONNELS
AVEC LE BUREAU DE COOPÉRATION INTERUNIVERSITAIRE ET L'OFFICE DES PROFESSIONS

JUSTICE DISCIPLINAIRE

COMITÉ DE LIAISON AVEC LE TRIBUNAL DES PROFESSIONS
BARREAU DE MONTRÉAL

LÉGISLATION PROFESSIONNELLE

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ
OFFICE DES PROFESSIONS

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EXERCICE D'UNE PROFESSION EN SOCIÉTÉ
OFFICE DES PROFESSIONS

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RÈGLES DE GOUVERNANCE DES ORDRES PROFESSIONNELS
OFFICE DES PROFESSIONS

COMITÉ D'EXAMEN
OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE

PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES

RÉSEAU CANADIEN DES ASSOCIATIONS NATIONALES D'ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION

COUNCIL ON LICENSURE, ENFORCEMENT AND REGULATION

RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS

COMITÉ D'ORIENTATION DE L'INSTITUT DE RECHERCHE SUR L'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE DES IMMIGRANTS
IRIPI-COLLÈGE DE MAISONNEUVE

PÔLE DE COORDINATION SUR L'ACCÈS À LA FORMATION PRESCRITE PAR LES ORDRES PROFESSIONNELS AINSI QU'ÀUX STAGES
MÉSRS ET OFFICE DES PROFESSIONS

DOSSIERS ET INTERVENTIONS

RÉFORME GLOBALE DU CODE DES PROFESSIONS

Réunis en assemblée le 8 octobre 2013, le 6 décembre 2013 et le 7 février 2014, les membres du CIQ ont adopté 60 recommandations qui visent une réforme globale du *Code des professions*.

Le CIQ a réalisé ses travaux en ayant à l'esprit le contexte sociopolitique ambiant, à savoir la crise de confiance de la population à l'endroit des institutions, accentuée par les révélations faites dans le cadre des audiences de la commission Charbonneau, les résultats des sondages CROP réalisés en 2012 et en 2013 sur la perception du public à l'égard des ordres professionnels ainsi que le fait que le Code célèbre son 40^e anniversaire en 2014. Le CIQ répondait également à l'invitation de l'Office des professions du Québec, qui avait sollicité les suggestions du Conseil en vue d'un projet de loi de portée générale sur le *Code des professions*.

L'orientation générale des travaux du CIQ est la suivante :

« Améliorer le système professionnel et les mécanismes de protection du public, afin d'accroître la confiance du public envers les ordres et les professionnels. »

Afin de mener ses travaux, le CIQ a mis sur pied quatre groupes de travail composés de représentants des ordres. Plus de 70 personnes (présidents, directeurs généraux, conseillers juridiques, syndics, inspecteurs, secrétaires de conseils de discipline, etc.) ont ainsi apporté un apport d'expertise considérable qui atteste de l'importance des travaux et de la pertinence des recommandations.

GOUVERNANCE

L'évolution des organisations, tant privées que publiques, s'est caractérisée ces dernières années par des réformes importantes de leur gouvernance. Les ordres professionnels ne doivent pas faire exception à ce mouvement. C'est pourquoi le CIQ a recommandé, entre autres :

- d'augmenter la proportion du nombre d'administrateurs issus du public au sein des conseils d'administration des ordres ;
- de rendre obligatoire par le conseil d'administration d'un ordre l'édiction de règles de gouvernance et la publicisation de ces règles ;
- d'exiger que le conseil d'administration d'un ordre se dote d'un code d'éthique ;
- de préciser au *Code des professions* les fonctions incompatibles avec le statut d'administrateur d'un ordre ou de candidat à un poste d'administrateur.

Des recommandations ont également été formulées en vue d'améliorer la gouvernance de l'Office des professions du Québec.

ADMISSION À UN ORDRE PROFESSIONNEL ET ACCÈS À UNE PROFESSION RÉGLEMENTÉE

Les recommandations du CIQ en ces matières sont marquées par le souci de simplification des mécanismes des ordres en vue de favoriser une meilleure compréhension de ceux-ci par le public. Ainsi, nous avons recommandé de prévoir au *Code des professions* la délivrance d'un permis annuel d'exercice d'une profession. Cette modalité remplacerait le processus actuel, qui prévoit un permis à durée indéterminée conjugué à un mécanisme de réinscription annuelle au Tableau de l'ordre.

Par ailleurs, le CIQ recommande d'inscrire au Code une disposition générale et uniforme selon laquelle l'accès à une profession a pour conditions générales de posséder les mœurs, la conduite, la compétence, les connaissances et les qualités requises pour exercer une profession.

RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Afin de moderniser les outils en vue d'une meilleure reconnaissance des compétences professionnelles des candidats formés à l'étranger, il est recommandé d'habiliter les ordres à recourir, dans le cadre de leur règlement sur les équivalences, à l'approche par évaluation et reconnaissance des compétences et des expériences.

FORMATION DES PROFESSIONNELS

Dans l'esprit des recommandations qu'il a formulées lors du Sommet sur l'enseignement supérieur en 2013, le CIQ a recommandé un renforcement du *Code des professions* et une modification des lois pertinentes dans le domaine de l'éducation en vue d'établir une réelle réciprocité entre les ordres, les intervenants gouvernementaux et les établissements d'enseignement lors de l'élaboration et de la révision des programmes dont les diplômes donnent ouverture à un permis professionnel. Dans le même esprit, le CIQ a recommandé également de revoir le mandat et la composition des comités de la formation des ordres.

LANGUE FRANÇAISE

Le CIQ a recommandé de donner suite à plusieurs de ses recommandations formulées lors des consultations publiques tenues sur le projet de loi n° 14 modifiant la *Charte de la langue française* (voir le *Rapport annuel 2012-2013 du CIQ*).

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le CIQ a notamment recommandé de prévoir au Code la possibilité que le comité d'inspection professionnelle puisse ordonner un examen par un professionnel habilité afin d'évaluer les limitations cognitives, intellectuelles ou physiques affectant la capacité d'apprentissage d'un professionnel. Cet outil pourrait s'avérer fort utile dans certaines situations où il est pertinent d'évaluer les capacités d'apprentissage d'un membre afin de déterminer s'il est pertinent de l'obliger à terminer avec succès un stage ou un cours de perfectionnement.

DISCIPLINE

Au chapitre de la discipline, plusieurs des recommandations formulées visent à renforcer l'efficacité et la célérité du processus disciplinaire, dont le travail du syndic d'un ordre, en continuation de l'importante réforme menée à ce chapitre avec l'adoption du projet de loi n° 17 en 2012.

DISPOSITIONS PÉNALES

Le CIQ a recommandé notamment de modifier le Code afin d'y prévoir qu'en cas de récidive les seuils des amendes passent au double.

On demande également de faciliter les recours de nature pénale relatifs aux personnes morales ou physiques qui sont en situation d'exercice illégal d'une profession ou d'usurpation de titre.

EXERCICE D'UNE PROFESSION EN SOCIÉTÉ

La commission Charbonneau sur l'octroi des contrats publics dans le domaine de la construction a révélé des comportements potentiellement problématiques de certaines sociétés composées de professionnels. Il importe dorénavant, soutient le CIQ, de régir avec efficacité l'exercice d'une profession en société et d'accorder aux ordres professionnels plus de moyens afin qu'ils soient mieux outillés pour encadrer la pratique des professionnels.

LIMITATION DE L'EXERCICE D'UNE PROFESSION DANS LE CONTEXTE D'UNE ACCUSATION CRIMINELLE

En juillet 2013, l'Office des professions du Québec sollicitait les commentaires du CIQ et ceux des quatre ordres professionnels ayant présenté un mémoire sur le projet de loi n° 17 en ce qui concerne une proposition de modification au *Code des professions* en vue de permettre aux ordres professionnels de limiter provisoirement le droit d'exercice d'un professionnel faisant l'objet d'une accusation criminelle.

Dans ses commentaires formulés en septembre 2013, le CIQ affirme partager l'objectif gouvernemental d'accroître la capacité des ordres professionnels à prendre des mesures préventives à l'encontre de leurs membres faisant l'objet d'accusations criminelles.

Cependant, la proposition gouvernementale soulève des questions hautement délicates qui, de l'avis du Conseil, doivent inciter à la prudence, car ces questions ont trait au respect des droits fondamentaux et au fait que toute mesure d'exception à ce principe se doit d'être adéquatement balisée.

Conséquemment, le CIQ a proposé une solution de rechange qui, à son avis, permettrait à un ordre d'encadrer de façon préventive un membre qui fait l'objet de telles accusations sans le priver nécessairement, selon la gravité de l'infraction, de son gagne-pain.



RECRUTEMENT ET SÉLECTION DES PRÉSIDENTS DE CONSEILS DE DISCIPLINE

En septembre 2013, le CIQ a commenté, auprès de l'Office des professions du Québec, le projet de *Règlement sur la procédure de recrutement et de sélection des présidents de conseils de discipline des ordres professionnels* paru à la *Gazette officielle du Québec*.

Le CIQ se déclare favorable au projet, d'autant qu'il a été partie prenante du processus qui a conduit, l'année précédente, à l'adoption du projet de loi n° 17 sur la justice disciplinaire qui modernise celle-ci dans une optique de transparence et de célérité.

Toutefois, le CIQ a formulé plusieurs commentaires sur le projet de règlement afin de bonifier la procédure envisagée en matière de recrutement et de sélection des présidents de conseils de discipline.

RÈGLEMENTS D'AUTORISATION D'ACTES

Ce type de règlement, prévu au *Code des professions*, permet d'autoriser certaines personnes à exercer des activités autrement réservées à certains professionnels.

À la faveur d'un projet de règlement publié en décembre à la *Gazette officielle* et qui concernait les professions œuvrant dans le domaine oculovisuel (optométristes et opticiens d'ordonnances), le CIQ a transmis certains commentaires à l'Office des professions.

Depuis son introduction au *Code* en 2002, le règlement d'autorisation d'actes est un outil reconnu et apprécié pour sa souplesse par les ordres professionnels. Il a été utilisé par plusieurs ordres lorsque l'intégration de certaines catégories de personnes à un ordre existant ou la création d'un nouvel ordre n'étaient pas les voies à privilégier. Il a aussi permis de corriger des situations d'exercice illégal tout en imposant certaines exigences.

Toutefois, l'utilisation de cet outil suscite des interrogations. Une première interrogation concerne l'étendue des actes qui peuvent être autorisés à des personnes qui ne sont pas membres d'un ordre, en particulier lorsque ces actes sont partagés par plus d'un ordre.

Une seconde interrogation concerne les conditions applicables à l'autorisation d'actes ainsi que les exigences de formation requises à cet égard. Puisque les actes ainsi autorisés peuvent être à haut risque de préjudice pour le public, on comprendra l'importance de bien mesurer ces exigences lorsqu'elles diffèrent de celles imposées à des candidats à l'exercice d'une profession pour l'exercice des mêmes actes.

Le CIQ estime que ces questions doivent motiver les acteurs du système professionnel à poursuivre la réflexion sur de nouvelles formes d'encadrement d'activités à risque de préjudice pour le public. Cet enjeu devrait être traité dans le cadre plus large d'une réforme globale du *Code des professions*.



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET FORMATION DES PROFESSIONNELS

Au lendemain du Sommet sur l'enseignement supérieur, auquel le CIQ représentait les ordres professionnels, celui-ci a été invité à participer à trois des cinq chantiers créés pour donner suite aux échanges et aux travaux amorcés lors de cet événement.

En avril 2013, les présidents des chantiers sur une loi-cadre des universités, sur le Conseil national des universités et sur l'offre de formation collégiale ont été rencontrés.

Rappelons que les diplômés de près de 400 programmes d'enseignement supérieur donnent ouverture aux 53 permis professionnels en vertu d'un règlement du gouvernement. L'enjeu majeur des ordres professionnels au Sommet fut celui de la qualité des programmes. À cet égard, les ordres ont demandé une collaboration ouverte et plus soutenue avec les établissements d'enseignement supérieur.

Lors des rencontres d'avril 2013, le CIQ a réitéré ses principales recommandations formulées lors du Sommet :

- rendre obligatoire la consultation de l'ordre professionnel concerné lorsqu'un programme donnant ouverture à un permis est en voie d'élaboration ou de révision ;
- au niveau collégial, accroître la transparence du processus d'autorisation des programmes de formation technique et intégrer la consultation de l'ordre professionnel concerné ;
- au niveau universitaire, une instance distincte de la CRÉPUQ doit être créée pour concourir à l'évaluation de la qualité des programmes ;
- les universités doivent s'investir davantage dans la formation continue ;
- le gouvernement doit maintenir les subventions accordées aux ordres et aux établissements d'enseignement pour l'élaboration des formations d'appoint destinées aux candidats formés à l'étranger qui veulent exercer une profession réglementée au Québec.

CONSEIL NATIONAL DES UNIVERSITÉS

En août 2013, le CIQ a accueilli favorablement la principale recommandation du *Rapport sur un Conseil national des universités* (rapport Corbo) à l'effet de confier au futur CNU la mission de concourir à l'évaluation de la qualité des activités universitaires. Le CIQ considère que cette recommandation est une réponse positive aux préoccupations formulées par les ordres en faveur d'une évaluation indépendante de la qualité des programmes.

Le CIQ considère également essentiel qu'au moins une personne issue du milieu des ordres figure parmi les membres de la société civile appelés à faire partie du futur CNU.



MODERNISATION DES PROFESSIONS DU DOMAINE DES SCIENCES APPLIQUÉES

Présenté à l'Assemblée nationale en juin 2013, le projet de loi n° 49, intitulé *Loi modifiant diverses lois professionnelles et d'autres dispositions législatives dans le domaine des sciences appliquées*, propose de modifier les professions d'ingénieurs, de technologues professionnels, d'agronomes, de chimistes, d'architectes et de géologues.

En novembre 2013, à l'occasion d'une commission parlementaire, le CIQ a commenté certains aspects du projet de loi dans une lettre adressée au ministre responsable des lois professionnelles. Ces commentaires ont été formulés selon la perspective du Conseil, c'est-à-dire dans un souci de cohérence, d'efficacité et d'intégrité de la législation professionnelle.

Pour le CIQ, l'accroissement des connaissances ainsi que l'évolution des pratiques et des technologies rendent incontournable la modernisation des professions du domaine des sciences appliquées. À cet égard, le CIQ a rappelé que le projet de loi n° 49 prend assise sur la volonté des acteurs du monde professionnel et du gouvernement de résoudre une problématique particulière, celle des technologues professionnels en regard de leur champ d'exercice et de leurs activités. Il importe donc que les travaux parlementaires débouchent sur une solution durable à cette problématique et satisfaisante pour les ordres concernés.

Le CIQ a mentionné également ses préoccupations quant aux effets du projet de loi sur certaines professions du domaine de la santé.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET CONTRIBUTION DES PROFESSIONNELS AU FINANCEMENT DE L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

En septembre dernier, le ministre responsable de l'application des lois professionnelles a reçu, de la part du CIQ, un avis favorable concernant le projet de prévisions budgétaires de l'Office des professions pour l'exercice 2014-2015. Ce projet comprend notamment le montant de la contribution des membres des ordres professionnels au financement de l'Office pour la même période, au sujet duquel le CIQ est consulté en vertu du *Code des professions*.

Le CIQ a noté que le montant projeté résulte principalement des prévisions de revenus et dépenses exceptionnellement élevées pour l'exercice 2014-2015, étant donné la mise en place du Bureau des présidents des conseils de discipline consécutivement à l'adoption du projet de loi n° 17 en juin 2013.

Dans son avis au ministre, le CIQ a noté que puisque seule la contribution des membres assure le financement de l'Office, le Conseil compte sur la capacité des dirigeants de l'organisation de générer des gains d'efficacité qui lui permettront d'optimiser à la fois la mise en œuvre du projet de loi n° 17 et le traitement réglementaire.

CRÉATION DE L'ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC

En mars 2013, l'Office des professions du Québec a sollicité les commentaires du Conseil à l'égard du projet de lettres patentes constituant l'Ordre professionnel des sexologues du Québec. Dans sa réponse formulée en mai 2013, le CIQ, se référant au cadre d'analyse dont il s'est doté pour examiner toute demande de cette nature, émettait un avis favorable à la création du nouvel ordre. Rappelons que dès 1998, le CIQ s'était prononcé en faveur de l'assujettissement des sexologues au *Code des professions*.

L'Ordre professionnel des sexologues a été officiellement créé en septembre 2013. Le CIQ a ainsi accueilli son quarante-cinquième membre.

COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL

COMITÉ DE PLANIFICATION

Le comité de planification a notamment fait le bilan du plan d'action 2013-2014 du Conseil et a recommandé à l'assemblée des membres l'adoption d'un projet de plan d'action 2014-2015. Celui-ci a été adopté par l'assemblée.

Le comité de planification est présidé par la vice-présidente du CIQ, madame

NATHALIE RODRIGUE
technologiste médicale.

AUTRE MEMBRES :

MARIE-PIERRE CAOINETTE
Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec

GUY COLLIN
Ordre des chimistes du Québec

JOHANNE CÔTÉ
Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

BARRY DOLMAN
Ordre des dentistes du Québec

FLORENT FRANCOEUR
Ordre des conseillers en ressources humaines agréés du Québec

JEAN-FRANÇOIS HENRY
Ordre des chiropraticiens du Québec

MARTIN LEFORT
Ordre des ingénieurs du Québec

DANIEL McMAHON
Ordre des comptables professionnels agréés du Québec

JEAN MORIN
Ordre des pharmaciens du Québec

BERNARD SYNNOTT
Barreau du Québec

JEAN-FRANÇOIS THUOT
Conseil interprofessionnel du Québec

COMITÉ DES FINANCES ET D'AUDIT

Le comité des finances et d'audit a examiné et a recommandé à l'assemblée des membres l'adoption d'un projet de prévisions budgétaires 2014-2015. Celui-ci a été adopté par l'assemblée. Le comité a également élaboré un scénario budgétaire triennal qui a été présenté à l'assemblée. Par ailleurs, en lien avec l'élargissement de son mandat, le comité a reçu l'auditeur indépendant afin de discuter de la gestion des opérations financières du CIQ.

Le comité des finances est présidé par le trésorier du CIQ, monsieur

ALAIN BERNIER
technologue professionnel.

AUTRE MEMBRES :

BETTY COHEN
Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec

ALAIN CROMP
Ordre des technologues en imagerie médicale en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec

FRANÇOIS DUCHESNE
Ordre des pharmaciens du Québec

LORRAINE GODIN
Ordre des ingénieurs du Québec

JEAN-FRANÇOIS LASNIER
Ordre des comptables professionnels agréés du Québec

GEORGES LEPAGE
Ordre des chiropraticiens du Québec

BERTRAND LORTIE
Chambre des notaires du Québec

SUZANNE MALETTE
Ordre des psychologues du Québec

PIERRE RICHARD
Barreau du Québec

JEAN-FRANÇOIS THUOT
Conseil interprofessionnel du Québec

COMITÉ DE LÉGISLATION

En 2013-2014, le comité de législation a examiné notamment le projet de lettres patentes constituant l'Ordre professionnel des sexologues du Québec, le projet de loi n° 17, *Loi modifiant le Code des professions en matière de justice disciplinaire*, le projet de loi n° 49, *Loi modifiant diverses lois professionnelles et d'autres dispositions législatives dans le domaine des sciences appliquées*, et le projet de loi n° 62, *Loi modifiant le Code des professions pour permettre une suspension ou une limitation provisoire immédiate des activités d'un professionnel*.

Le comité de législation est présidé par le secrétaire du CIQ, monsieur

CLAUDE LEBLOND
travailleur social.

AUTRE MEMBRES :

LINDA BÉLANGER
Collège des médecins du Québec

CAROLINE CHRÉTIEN
Ordre des comptables professionnels agréés du Québec

ALAIN COLLETTE
Ordre professionnel des technologues médicaux du Québec

CATHERINE DAHMEN
Chambre des notaires du Québec

CAROLINE DAOUST
Ordre des dentistes du Québec

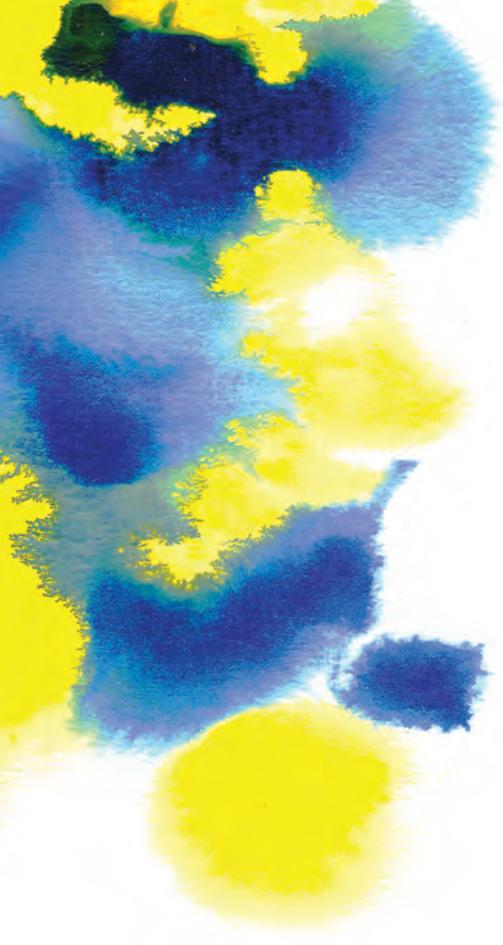
EMMANUELLE DUQUETTE
Ordre des technologues en imagerie médicale en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec

MARIO C. DUSSEAUT
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

ÉRIC FOLOT
Ordre des pharmaciens du Québec

CAROLINE FORTIER
Ordre des ergothérapeutes du Québec

ELENA KONSON
Ordre des évaluateurs agréés du Québec



COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (créé en septembre 2013)

À la suite de sa mise sur pied par l'assemblée des membres en septembre 2013, le comité de gouvernance et d'éthique s'est doté d'un plan de travail axé notamment sur la révision du rôle et de la composition des comités statutaires du Conseil, des règles de fonctionnement de l'assemblée des membres et des règles de conduite de ses membres. Les travaux se poursuivront en 2014-2015.

MEMBRES :

CLAUDE BEAULAC
Ordre des urbanistes du Québec

JOHANNE BRODEUR
Barreau du Québec

FLORENT FRANCOEUR
Ordre des conseillers en ressources humaines agréés du Québec

DENIS LECLERC
Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec

MARIE-ÈVE ST-LAURENT
Ordre des sages-femmes du Québec

JEAN-BERNARD TRUDEAU
Collège des médecins du Québec

FRANÇOIS RENAULD
Conseil interprofessionnel du Québec

JEAN-FRANÇOIS THUOT
Conseil interprofessionnel du Québec

MARIE-CHANTAL LAFRENIÈRE
Ordre des technologues professionnels du Québec

ÉDITH LORQUET
Ordre des psychologues du Québec

CHANTAL PERREAULT
Barreau du Québec

LOUISE RICHARD
Ordre des agronomes du Québec

FRANÇOIS-XAVIER ROBERT
Ordre des ingénieurs du Québec

JANIQUE STE-MARIE
Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

SARAH THIBODEAU
Ordre des conseillers en ressources humaines agréés du Québec

MARIE-CLAUDE SIMARD
Conseil interprofessionnel du Québec
(jusqu'au 18 février 2014)

JULIE DE GONGRE
Conseil interprofessionnel du Québec
(à compter du 18 février 2014)

COMITÉ AD HOC SUR LA GOUVERNANCE

MEMBRES :

MARIE-PIERRE CAOUETTE
Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec

JOHANNE CÔTÉ
Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

RENÉ MONGEAU
Ordre des agronomes du Québec

FRANÇOIS RENAULD
Conseil interprofessionnel du Québec

JEAN-FRANÇOIS THUOT
Conseil interprofessionnel du Québec

COMITÉ AD HOC SUR LES ASSURANCES

MEMBRES :

LINDA BÉLANGER
Collège des médecins du Québec

CHRISTIANE BRIZARD
Ordre des comptables professionnels agréés du Québec

ANNIE CHAPADOS
Ordre professionnel des diététistes du Québec

MARCO LAVERDIÈRE
Ordre des optométristes du Québec

NANCY TRUDEL
Barreau du Québec

CÉLINE VIAU
Ordre des évaluateurs agréés du Québec

MARIE-CLAUDE SIMARD
Conseil interprofessionnel du Québec
(jusqu'au 18 février 2014)

JULIE DE GONGRE
Conseil interprofessionnel du Québec
(à compter du 18 février 2014)

GROUPE ORGANISATEUR DU 40^E ANNIVERSAIRE DU CODE DES PROFESSIONS

MEMBRES :

LUCIE BOISSONNEAULT
Office des professions du Québec

LYNE LORTIE
Ordre des comptables professionnels agréés
du Québec

CAROLINE SOULAS
Ordre des conseillers en ressources humaines agréés
du Québec

JEAN-FRANÇOIS THUOT
Conseil interprofessionnel du Québec

CAROLE MARCIL
Conseil interprofessionnel du Québec

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'APPLICATION DE LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION

MEMBRES :

MANON BONNIER
Ordre des pharmaciens du Québec

CARLA CHAMAS
Barreau du Québec

DIANE GAREAU
Chambre des notaires du Québec

ELENA KONSON
Ordre des évaluateurs agréés du Québec

MARCO LAVERDIÈRE
Ordre des optométristes du Québec

MARISOL MIRÒ
Ordre des dentistes du Québec

GENEVIÈVE OUMET
Ordre des comptables professionnels agréés
du Québec

AMÉLIE PROULX
Ordre des ingénieurs du Québec

JOSÉE PRUD'HOMME
Ordre professionnel des inhalothérapeutes
du Québec

MARIE-CLAUDE SIMARD
Conseil interprofessionnel du Québec
(jusqu'au 18 février 2014)

JULIE DE GONGRE
Conseil interprofessionnel du Québec
(à compter du 18 février 2014)

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES ET L'EXERCICE ILLÉGAL

MEMBRES :

FRANÇOIS GAUTHIER
Collège des médecins du Québec

GASTON GAUTHIER
Barreau du Québec

CLAUDE LAURENT
Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec

GENEVIÈVE OUMET
Ordre des comptables professionnels agréés
du Québec

FRANÇOIS-XAVIER ROBERT
Ordre des ingénieurs du Québec

MARIE-CLAUDE SIMARD
Conseil interprofessionnel du Québec
(jusqu'au 18 février 2014)

JULIE DE GONGRE
Conseil interprofessionnel du Québec
(à compter du 18 février 2014)

COMITÉS DU COLLOQUE DES DIRIGEANTS DES ORDRES PROFESSIONNELS

Le 5^e Colloque des dirigeants des ordres professionnels s'est déroulé du 11 au 13 septembre 2013 à Québec.

COMITÉ ORGANISATEUR :

MANON CORBEIL
Collège des médecins du Québec

CHRISTIAN GAUVIN
Collège des médecins du Québec

ANDRÉ JACQUES
Collège des médecins du Québec

JEAN-FRANÇOIS THUOT
Conseil interprofessionnel du Québec

COMITÉ THÉMATIQUE :

CLAUDE BEAULAC
Ordre des urbanistes du Québec

CHRISTIANE BRIZARD
Ordre des comptables professionnels agréés du
Québec

GHISLAINE BROUSSEAU
Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes
conjugaux et familiaux du Québec

CLAUDINE CHAMPAGNE
Ordre des optométristes du Québec

CHRISTIAN GAUVIN
Collège des médecins du Québec

GENEVIÈVE MÉNARD
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

LISE TREMBLAY
Barreau du Québec

MARIE-CLAUDE SIMARD
Conseil interprofessionnel du Québec

FORUMS

FORUM DES DIRECTIONS GÉNÉRALES

Le forum s'est réuni à quatre reprises.

Lors de ces rencontres, les membres du forum ont déterminé que l'assureur du regroupement des régimes d'assurance collective des employés des ordres professionnels serait Humania Assurance inc.

D'autres sujets ont également été traités, dont la mise en application du plan de communication du CIQ, la campagne *Ordre de protéger* menée conjointement par les ordres et le CIQ, le recrutement de membres d'ordres professionnels au sein des conseils d'administration et des comités de surveillance des caisses Desjardins, le projet de recherche du CEFRIO sur l'usage des technologies de l'information et des communications (TIC) par les membres d'ordres professionnels et les incidences de la *Loi canadienne anti-pourriel* sur les ordres professionnels.

FORUM DES SYNDICS

Le forum a offert à ses membres à deux reprises la *Formation sur les techniques d'entrevue, niveau 1: éléments de base*. Il a également offert à une occasion la *Formation sur les techniques d'entrevue, niveau 2: entrevues et analyse de cas*.

La Journée des syndicats, activité annuelle du forum, a eu lieu le 6 juin 2013. L'activité a abordé divers sujets, dont les cyber-enquêtes, l'entrave à l'enquête du syndic et l'ordonnance de radiation provisoire, le serment de discrétion, ainsi que les éléments à considérer dans le cadre de l'imposition d'une sanction.

COMITÉ DIRECTEUR :

BRUNO BRETON
Ordre des agronomes du Québec

BERNARD CADIEUX
Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec

SUZANNE CASTONGUAY
Ordre des psychologues du Québec

FLORENCE COLAS
Ordre des ergothérapeutes du Québec

DIANE GAREAU
Chambre des notaires du Québec

LOUISE GAUTHIER
Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec

RÉJEAN GINGRAS
Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec

CLAUDE LALONDE
Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec

GINETTE LUSSIER-PRICE
Ordre des comptables professionnels agréés du Québec

CHANTAL MICHAUD
Ordre des ingénieurs du Québec

ALAIN MIGNEAULT
Ordre des acupuncteurs du Québec

CHANTAL PINARD
Ordre des chiropraticiens du Québec

LOUISE SAINT-PIERRE
Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec

ROBERT TURBIDE
Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec

SONIA VOYER
Ordre des médecins vétérinaires du Québec

MARIE-CLAUDE SIMARD
Conseil interprofessionnel du Québec
(jusqu'au 18 février 2014)

JULIE DE GONGRE
Conseil interprofessionnel du Québec
(à compter du 18 février 2014)

FORUM DES SECRÉTAIRES DE CONSEIL DE DISCIPLINE

La réunion annuelle des secrétaires de conseil de discipline a eu lieu le 3 avril 2013. Cette rencontre d'échange et d'information traitait notamment du projet de loi n° 17, *Loi modifiant le Code des professions en matière de justice disciplinaire*.

COMITÉ DIRECTEUR :

SYLVIE BÉDARD
Chambre des notaires du Québec

CINDY DÉCARIE
Ordre des psychologues du Québec

VÉRONIQUE GUERTIN
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

NATHALIE NICOLE POIRIER
Barreau du Québec

GENEVIÈVE RICHARD
Ordre des pharmaciens du Québec

VÉRONIQUE SMITH
Ordre des comptables professionnels agréés
du Québec

NANCY TRUDEL
Barreau du Québec

JULIE DE GONGRE
Conseil interprofessionnel du Québec

FORUM DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le forum a offert à ses membres à deux reprises la *Formation sur les techniques d'entrevue, niveau 1 : éléments de base*. Il a également offert à une occasion la *Formation sur les techniques d'entrevue, niveau 2 : entrevues et analyse de cas*.

La Journée de l'inspection professionnelle, activité annuelle du forum, a eu lieu le 24 mai 2013. Cette année, les membres du forum des syndicats ont été invités à échanger avec les membres du forum de l'inspection professionnelle relativement au cadre légal relatif à l'échange de renseignements ou de documents au sein d'un ordre et de bonnes pratiques à cet égard. Les participants ont également assisté à une conférence portant sur la psychologie et la gestion des personnalités difficiles.

COMITÉ DIRECTEUR :

AGATHE BERGERON
Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

DANIELLE FAGNAN
Ordre des pharmaciens du Québec

JACQUES GAUTHIER
Ordre des ergothérapeutes du Québec

MARTINE GOSSELIN
Ordre professionnel des inhalothérapeutes
du Québec (jusqu'au 24 janvier 2014)

GENEVIÈVE LEFEBVRE
Barreau du Québec

ROSE-MARIE MORENO
Ordre professionnel des technologues médicaux
du Québec

MARTINE PICARD
Ordre des comptables professionnels agréés
du Québec

PIERRE RICHER
Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec

GINETTE FRANCE THOMAS
Ordre des psychologues du Québec
(à compter du 19 mars 2014)

JOHANNE VINCENT
Ordre des acupuncteurs du Québec

JULIE DE GONGRE
Conseil interprofessionnel du Québec

FORUM DE LA FORMATION

La Journée de la formation a eu lieu le 28 mai 2013. L'activité a permis aux participants de discuter de mentorat et de partager l'expérience des ordres professionnels à ce sujet.

Le forum a également organisé une Journée de l'admission le 19 juin 2013. Les participants ont assisté à des présentations traitant, notamment, des politiques d'immigration du Québec et des partenariats du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles avec les ordres. Des échanges sur le développement d'un outil d'autoévaluation en ligne ainsi que sur la révision d'un processus d'évaluation des compétences ont également eu lieu.

COMITÉ DIRECTEUR :

MAMOUR DIOUF

Ordre professionnel des technologues médicaux du Québec

HÉLÈNE GAUTHIER

Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec

PATRICIA LANDRY

Ordre des évaluateurs agréés du Québec

JOSÉE LAROCQUE

Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec

DIANE MÉTHOT

Ordre des ergothérapeutes du Québec

JULIE MORIN

Ordre des technologues en imagerie médicale en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec

JOHANNE PELLETIER

Chambre des notaires du Québec

SAMUEL LESSARD

Conseil interprofessionnel du Québec (jusqu'au 31 décembre 2013)

CAROLE MARCIL

Conseil interprofessionnel du Québec (à compter du 1^{er} janvier 2014)

FORUM DES COMMUNICATIONS

La Journée des communications, activité annuelle du forum, a eu lieu le 18 juin 2013. Les participants ont échangé, notamment, sur les stratégies d'affaires publiques, sur la création d'un plan de communication et sur la préparation d'un porte-parole pour une entrevue. Le CIQ a également profité de cette activité afin de présenter son plan de communication aux participants.

De plus, les membres du forum se sont réunis le 13 novembre 2013 dans le cadre d'une activité de présentation de la campagne *Ordre de protéger* et des outils mis à la disposition des ordres pour en assurer la promotion.

COMITÉ DIRECTEUR :

FRANCE BONNEAU

Barreau du Québec

CLAUDINE CHAMPAGNE

Ordre des optométristes du Québec

CATHERINE GUILLEMETTE-BÉDARD

Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec

JULIE VILLENEUVE

Ordre des pharmaciens du Québec

NACEREDDINE ZIANI

Ordre des chimistes du Québec

CAROLE MARCIL

Conseil interprofessionnel du Québec



GYSLAINE DESROSIERS

PRIX DU CIQ 2013 :

MADAME GYSLAINE DESROSIERS
Infirmière

Le Prix du CIQ souligne l'excellence de la carrière d'une professionnelle ou d'un professionnel qui se distingue par ses réalisations ayant eu un impact sur le développement de l'ordre, sa contribution significative au développement de la profession, son engagement social et son rayonnement hors Québec.

La lauréate du Prix du CIQ 2013 est madame Gyslaine Desrosiers, infirmière. Ce prix prestigieux lui a été remis par le président du CIQ lors du dîner suivant l'assemblée générale annuelle tenue le 17 mai 2013.

Gyslaine Desrosiers obtient en 1972 un baccalauréat en sciences infirmières de l'Université de Montréal. Elle entreprend alors sa pratique professionnelle au CLSC de Hochelaga-Maisonneuve, puis à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Pendant cette période, elle conjugue sa pratique avec l'enseignement des sciences infirmières au Cégep Édouard-Montpetit.

En 1981, elle obtient un MBA de HEC Montréal. Sa carrière prend alors une nouvelle direction. Ainsi de 1983 à 1992, elle œuvre dans le domaine du conseil stratégique à l'Association des hôpitaux du Québec.

En 1992, elle devient membre du conseil d'administration et présidente-directrice générale du plus gros ordre professionnel : l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

Parmi ses multiples réalisations à la tête de l'Ordre, soulignons plus particulièrement :

- la réforme de la formation infirmière à la fin des années 1990 avec la création du DEC-BAC intégré, un modèle qui prévaut toujours aujourd'hui ;

- le plan de promotion du baccalauréat comme diplôme donnant accès à la profession ;
- la création du Fonds Patrimoine, un fonds spécial de bourses de baccalauréat pour la relève et le soutien à la formation continue ;
- la légalisation de la pratique infirmière avancée : les « superinfirmières » ;
- le rôle-clé joué dans la discussion, l'adoption et la mise en œuvre des projets de loi n° 90 et n° 21, pièces maîtresses de l'organisation professionnelle des services de santé et des services sociaux au Québec.

Elle a su contribuer à l'avancement du CIQ par sa collaboration à divers dossiers, depuis la formation des professionnels jusqu'à la mobilité, en passant par la collaboration interprofessionnelle. Elle faisait notamment partie du groupe de réflexion sur les différends interordres qui a permis, en 2010, la mise en place d'un processus volontaire de médiation entre les ordres.

En novembre 2012, elle a quitté la présidence de l'Ordre, qu'elle a occupée pendant 20 ans. Depuis,

elle agit à titre de consultante stratégique et de professeure agrégée à la Haute École de santé La Source de Lausanne. Elle poursuit son travail à la tête du Secrétariat international des infirmières et infirmiers de l'espace francophone (SIDIEF), dont elle a été fondatrice en 1998 et qui regroupe aujourd'hui des membres de plus de 30 pays.

Le magazine *Châtelaine* l'a désignée en 2009 parmi les 100 femmes les plus influentes du Québec.

En novembre 2012, l'Université du Québec lui décernait un doctorat *honoris causa*.

Le jury de cette année était présidé par monsieur Richard Gagnon, F. Adm. A. et ancien président du CIQ. Les autres membres étaient monsieur Guy Collin, président de l'Ordre des chimistes du Québec, madame Sophie Gagnon, présidente de l'Ordre des audioprothésistes du Québec, monsieur Marco Laverdière, directeur général de l'Ordre des optométristes du Québec, et monsieur Daniel McMahan, président et chef de la direction de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.



L'ŒUVRE

L'œuvre qui symbolise le Prix du CIQ est une médaille en argent massif.

La production de l'œuvre et sa remise annuelle bénéficient d'une commandite de prestige de La Personnelle assurances générales, membre du Mouvement Desjardins.

MÉRITE DU CIQ

Le Mérite du CIQ est une distinction décernée à des professionnels émérites sur recommandation de leur ordre professionnel respectif. Les récipiendaires d'un Mérite du CIQ en 2013-2014 sont :

FRANÇOIS ABRAHAM
traducteur agréé

DENIS AYOTTE
arpenteur-géomètre

CÉLINE BEAULIEU
inhalothérapeute

DANIELLE BLONDEAU
infirmière

DENIS BROUILLETTE
pharmacien

GILLES CARDINAL
technologue professionnel

MARIE-JOSÉE CHAMPAGNE
chimiste

ALAIN CÔTÉ
comptable professionnel agréé

LUCILLE DAVID
psychoéducatrice

ANNIE DUBOIS
acupuntrice

PIERRE DUQUETTE
dentiste

LUC DUVAL
conseiller d'orientation

ISABELLE GALIBOIS
diététiste

MICHELINE JETTÉ
technologue en imagerie médicale

JOAN KEEFLER
travailleuse sociale et thérapeute conjugale
et familiale

CHANTAL LALIBERTÉ
urbaniste

JEAN-MARC LEPAGE
médecin

MICHEL LETELLIER
ingénieur

MICHEL MAJOR
médecin vétérinaire

DORIS MASSON
technologiste médicale

JEAN MORIN
notaire et administrateur agréé

MICHEL NOLET
chiropraticien

ANDRÉ PERRON
huissier de justice

DANIELLE RICHER
physiothérapeute

FRANÇOISE ROLLIN
ergothérapeute

GASTON J. SAINT-LAURENT
agronome

JEFFREY A. TALPIS
notaire

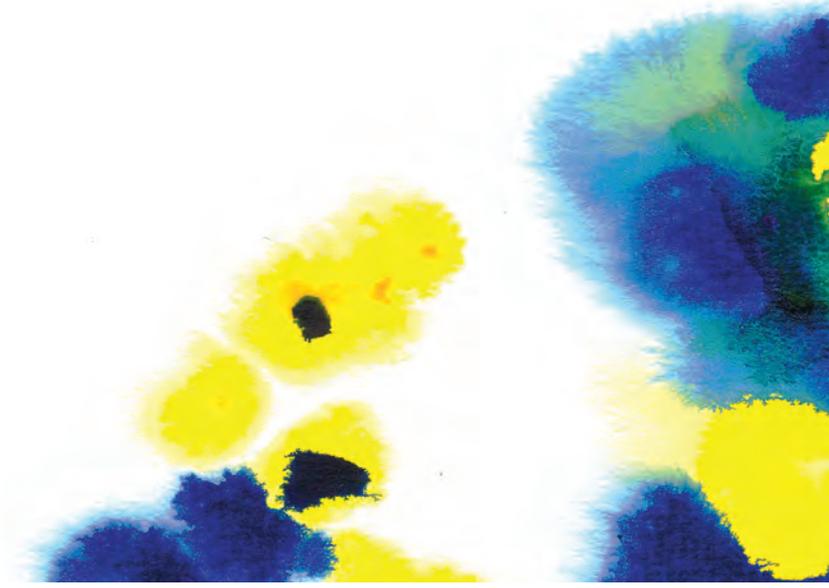
MICHEL VERMETTE
notaire



L'ŒUVRE

L'œuvre qui symbolise le Mérite du CIQ est une médaille en bronze.

La production des médailles et leur remise ont bénéficié d'une commandite de prestige, celle de La Personnelle assurances générales, membre du Mouvement Desjardins.



PERSONNEL DU CIQ

JEAN-FRANÇOIS THUOT
Ph. D., Adm. A., ASC,
DIRECTEUR GÉNÉRAL

MARIE-CLAUDE SIMARD
avocate,
DIRECTRICE DES AFFAIRES JURIDIQUES
(jusqu'au 18 février 2014)

CAROLE MARCIL
DIRECTRICE DE PROJETS

JULIE DE GONGRE
avocate,
CHARGÉE D'AFFAIRES JURIDIQUES
ET PROFESSIONNELLES

SAMUEL LESSARD
AGENT DE RECHERCHE
ET DE COMMUNICATION

COLETTE CLÉROUX
ADJOINTE ADMINISTRATIVE

DIANE ESTIVO
SECRÉTAIRE / AGENTE DE BUREAU

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au membres du

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC qui comprennent le bilan au 31 mars 2014, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

ROLAND NACCACHE, CPA AUDITEUR, CA
Montréal (Québec)
LE 29 MAI 2014

BILAN

au 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	-	37 786
Placements – note 3	419 025	260 957
Débiteurs – note 4	39 108	14 061
Frais payés d'avance	4 048	47 644
	462 181	360 448
Immobilisations corporelles – note 5	31 655	30 926
	493 836	391 374
PASSIF		
À COURT TERME		
Découvert bancaire	7 833	-
Créditeurs – note 6	121 360	88 312
Revenus perçus d'avance – note 7	20 181	7 939
	149 374	96 251
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS NON AFFECTÉ	31 655	30 926
	312 807	264 197
	344 462	295 123
	493 836	391 374

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration



FRANÇOIS RENAULD, FCPA, FCMA
ADMINISTRATEUR



ALAIN BERNIER, T. P.
ADMINISTRATEUR

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

exercice terminé le 31 mars 2014

	Investi en immobilisations	Non affecté	2014	2013
	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	30 926	264 197	295 123	284 677
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(10 589)	59 928	49 339	10 446
Investissement en immobilisations	11 318	(11 318)	-	-
SOLDE À LA FIN	31 655	312 807	344 462	295 123

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉSULTATS

exercice terminé le 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
PRODUITS		
Contributions des ordres - Annexe A	941 400	877 699
Contributions spéciales des ordres - Annexe A	150 432	-
Inscriptions, formations et activités - Annexe B	338 937	144 566
Prix et Mérite du CIQ - Annexe C	23 995	22 077
Subventions - FAMMO	103 382	19 780
Commandites et Inscriptions	37 700	33 231
Administration regroupement assurances collectives	9 339	-
Autres revenus	225	-
Intérêts	7 203	5 507
TOTAL DES PRODUITS	1 612 613	1 102 860

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉSULTATS

exercice terminé le 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
CHARGES		
Salaires et charges sociales (1)	535 537	528 351
Inscriptions, formations et activités - Annexe B	298 349	104 385
Prix et Mérite du CIQ - Annexe C	23 995	22 077
Activités particulières et plan stratégique - Annexe D	372 056	126 620
Formation	4 327	6 855
Allocations - Président	20 004	20 004
Allocations - Comité exécutif	26 020	26 020
Frais de représentation	10 226	11 875
Frais de déplacement	21 331	16 815
Réunions	30 760	26 711
Loyer, électricité, taxes	84 955	78 185
Assurances	4 886	3 353
Location et entretien d'équipement	12 221	13 889
Site électronique	7 367	7 917
Télécommunications	10 208	8 846
Papeterie, imprimerie, timbres	13 217	10 035
Fournitures et frais de bureau	13 449	7 418
Placement médias	28 700	31 253
Honoraires	10 214	4 250
Amortissement des immobilisations corporelles	10 589	10 975
Publications	24 863	26 580
TOTAL DES CHARGES	1 563 274	1 092 414
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	49 339	10 446

(1) La provision concernant le fonds des services de la santé pour les exercices 2012 et 2013 a été renversée aux charges sociales de l'exercice 2014.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FLUX DE TRÉSORERIE

exercice terminé le 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	49 339	10 446
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Amortissement des immobilisations corporelles	10 589	10 975
	59 928	21 421
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(25 047)	10 553
Frais payés d'avance	43 596	(36 163)
Créditeurs	33 048	(21 080)
Revenus perçus d'avance	12 242	(7 677)
	63 839	(54 367)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	123 767	(32 946)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(11 318)	(11 657)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(11 318)	(11 657)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette des placements	(158 068)	14 043
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(158 068)	14 043
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(45 619)	(30 560)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	37 786	68 346
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	(7 833)	37 786
Représentée par :		
Encaisse (découvert bancaire)	(7 833)	37 786

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1 STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC est un organisme sans but lucratif constitué en 1965 en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec*. Le Conseil est un regroupement des ordres professionnels auquel le *Code des professions* reconnaît une existence depuis 1973 et octroie un mandat d'organisme conseil auprès de l'autorité gouvernementale. Comme regroupement des ordres professionnels, le Conseil procure des occasions d'échange et de concertation des membres; intervient, lorsque opportun, comme voix collective des ordres professionnels sur des dossiers d'intérêt commun; agit comme unité de services aux ordres professionnels, selon les mandats et budgets adoptés; agit comme référence auprès des publics concernés.

2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée.

Les éléments des états financiers qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations incluent la durée de vie des immobilisations aux fins du calcul de l'amortissement et l'évaluation de leur valeur recouvrable nette. Le recouvrement des débiteurs est également sujet à certaines estimations et hypothèses. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits de contributions sont comptabilisés sur les périodes couvertes par le service.

Les revenus d'inscription, de formation et d'activités sont constatés à titre de produits lorsque les activités ont lieu.

Les revenus de placements sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ainsi que les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur de l'apport. Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et la durée indiquée ci-dessous. Elles sont aussi soumises à des tests de dépréciation.

	MÉTHODE	TAUX
Mobilier et équipement	Amortissement dégressif	20 %
Équipement informatique	Amortissement dégressif	30 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Ventilation des charges

L'organisme exerce principalement ses activités comme unité de services aux ordres professionnels, selon les mandats et budgets adoptés, et agit comme référence auprès des publics concernés par l'intermédiaire d'un plan de communication. Le coût de ces activités se compose principalement des frais directs, notamment par le salaire de direction de projet.

L'organisme impute une partie des charges administratives aux activités particulières et au plan stratégique, selon une clé de répartition qu'il a jugée adaptée au type de charges et qu'il utilisera avec constance année après année. Les charges liées à la gouvernance et à l'administration générale ne sont pas ventilées; les charges sont ventilées entre les charges d'administration et les charges des activités particulières et du plan stratégique au prorata des heures consacrées à l'administration et à l'activité.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués subséquentement au coût après amortissement se composent des placements et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent du découvert bancaire et des créditeurs.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

3 PLACEMENTS

L'organisme gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. L'organisme a adhéré auprès d'une institution financière à un compte placement affaires portant intérêts au taux de 1,32 % (1,29 % en 2013), ayant, en date de fin d'exercice, une juste valeur de 419 025 \$ (260 957 \$ en 2013).

4 DÉBITEURS

Comptes clients à recevoir
Sommes à recevoir de l'État

	2014	2013
	\$	\$
	22 569	10 556
	16 539	3 505
	39 108	14 061

5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Mobilier et équipement
Équipement informatique

	2014			2013
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
	93 188	76 545	16 643	13 278
	76 676	61 664	15 012	17 648
	169 864	138 209	31 655	30 926

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2014

6 CRÉDITEURS

	2014	2013
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	57 630	33 393
Salaires et vacances à payer	27 962	27 547
Sommes à remettre à l'État	26 740	16 626
Fonds de pension à payer	9 028	10 746
	121 360	88 312

7 REVENUS PERÇUS D'AVANCE

Les revenus perçus d'avance sont composés de commandites et d'inscriptions reçues pour des activités qui seront réalisées au courant du prochain exercice.

	2014	2013
	\$	\$
Inscriptions perçues d'avance	1 300	-
Commandites perçues d'avance	18 881	7 939
	20 181	7 939

8 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme s'est engagé en vertu d'un bail à long terme échéant en février 2020 à verser un loyer global résiduel de 506 684 \$ incluant les frais d'opération et de taxes pour ses bureaux.

De plus, l'organisme s'est engagé en vertu d'un bail à long terme échéant en mars 2017 à verser un loyer global résiduel de 23 949 \$ pour un photocopieur.

Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices sont les suivants :

	LOCAUX	ÉQUIPEMENT	TOTAL
	\$	\$	\$
2015	83 729	7 983	91 712
2016	83 964	7 983	91 947
2017	86 551	7 983	94 534
2018	86 551	-	86 551
2019	86 551	-	86 551
2020	79 338	-	79 338
	506 684	23 949	530 633

9 POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Risques et concentrations

L'organisme, par ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de l'organisme aux risques à la date du bilan.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard de son découvert bancaire et de ses créiteurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux placements et aux débiteurs. L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités et les placements sont investis auprès d'une institution financière reconnue.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'organisme est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie. En date de fin d'exercice, les placements de l'organisme présentent des échéances à court terme. Le risque de taux d'intérêt est alors minime.

ANNEXES

exercice terminé le 31 mars 2014

	2014	2014	2013
	\$	\$	\$
ANNEXE A - CONTRIBUTIONS DES ORDRES			
LE CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC regroupe 45 ordres professionnels (44 en 2013)			
	Contribution spéciale	Contribution de base	Contribution de base
Acupuncteurs	1 153	7 212	6 401
Administrateurs agréés	1 666	10 425	9 440
Agronomes	3 036	18 999	16 950
Architectes	3 088	19 325	17 009
Arpenteurs-géomètres	1 355	8 479	7 600
Audioprothésistes	692	4 332	3 786
Avocats	7 467	46 730	41 866
Chimistes	2 882	18 037	15 741
Chiropraticiens	1 577	9 871	8 716
Comptables professionnels agréés (1)	8 155	51 036	94 549
Conseillers et conseillères d'orientation	2 448	15 322	13 713
Conseillers en ressources humaines agréés	5 088	31 839	28 079
Dentistes	3 748	23 456	20 833
Denturologistes	1 323	8 280	7 460
Diététistes	2 776	17 370	15 160
Ergothérapeutes	3 608	22 581	19 637
Évaluateurs agréés	1 383	8 656	7 809
Géologues	1 276	7 982	6 869
Huissiers de justice	804	5 034	4 566
Hygiénistes dentaires	4 162	26 047	22 880
Infirmières et infirmiers	10 437	65 315	58 603
Infirmières et infirmiers auxiliaires	7 622	47 697	42 179
Ingénieurs	9 850	61 640	55 126
Ingénieurs forestiers	2 200	13 767	12 492
Inhalothérapeutes	3 307	20 694	18 244
Médecins	7 289	45 615	40 791
Médecins vétérinaires	2 387	14 935	13 278
Notaires	3 267	20 446	18 157
Opticiens d'ordonnances	1 873	11 719	10 230
Optométristes	1 679	10 508	9 335
Orthophonistes et audiologistes	2 492	15 597	13 375
Pharmaciens	4 932	30 867	27 429
Physiothérapie	4 585	28 690	25 592
Podiatres	530	3 315	2 849
Psychoéducateurs et psychoéducatrices	3 278	20 511	17 324
Psychologues	4 993	31 244	27 970
Sages-femmes	531	3 321	2 905
Sexologues	431	2 700	-
Techniciennes et techniciens dentaires	847	5 301	4 689
Technologistes médicaux	3 648	22 832	20 259
Technologues professionnels	3 127	19 567	17 689
Technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale	4 286	26 823	22 077
Traducteurs, terminologues et interprètes agréés	2 168	13 567	12 124
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux	5 591	34 986	28 239
Urbanistes	1 395	8 730	7 679
	150 432	941 400	877 699

(1) Depuis le 16 mai 2012, la profession comptable est maintenant régie par un même ordre : l'Ordre des comptables professionnels agréés (CPA).

ANNEXES

exercice terminé le 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
ANNEXE B - INSCRIPTIONS, FORMATIONS ET ACTIVITÉS		
PRODUITS		
Inscriptions - Formation secrétaire conseil de discipline	-	3 331
Inscriptions - Membres conseil de discipline	26 275	-
Inscriptions - Activités Forum communications	8 915	6 610
Inscriptions - Activités Forum directions générales	5 219	-
Inscriptions - Formation administrateurs des ordres	12 920	11 113
Inscriptions - Formation conseillers juridiques et juristes ordres	6 262	10 285
Inscriptions - Formation inspection professionnelle	13 907	22 887
Inscriptions - Activités Forum de la formation	12 881	10 524
Inscriptions - Formation syndics	32 528	44 531
Colloque des syndics	-	28 201
Colloque des dirigeants des ordres (sept. 2013)	206 440	-
Inscriptions - Formation présidence des ordres	13 590	7 084
	338 937	144 566
CHARGES		
Formation secrétaire conseil de discipline	-	2 932
Formation membres conseil de discipline	11 982	-
Activités Forum communications	6 327	5 305
Activités Forum directions générales	5 919	-
Formation administrateurs des ordres	5 125	5 227
Formation conseillers juridiques et juristes ordres	4 264	5 710
Formation inspection professionnelle	11 532	13 556
Activités Forum de la formation	10 560	12 001
Formation syndics	24 866	33 406
Colloque des syndics	-	20 281
Colloque des dirigeants des ordres (sept. 2013)	205 286	-
Formation présidence des ordres	12 488	5 967
	298 349	104 385

ANNEXES

exercice terminé le 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
ANNEXE C - PRIX ET MÉRITE DU CIQ		
PRODUITS		
Convention La Personnelle		
Certificats/encadrements/impression	235	314
Réception annuelle	14 004	14 942
Publicité	4 051	2 836
Remises Mérite du CIQ	5 705	3 985
	23 995	22 077
CHARGES		
Convention La Personnelle		
Certificats/encadrements/impression	235	314
Réception annuelle	14 004	14 942
Publicité	4 051	2 836
Remises Mérite du CIQ	5 705	3 985
	23 995	22 077



ANNEXES

exercice terminé le 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
ANNEXE D - ACTIVITÉS PARTICULIÈRES ET PLAN STRATÉGIQUE		
LÉGISLATION, RÉGLEMENTATION ET POLITIQUES		
Lois d'accès à l'information	260	216
Mobilité professionnelle et immigration	3 917	1 369
Projets FAMMO	104 136	25 000
Sommet sur l'enseignement supérieur	377	2 868
Réforme du <i>Code des professions</i>	8 780	-
Documentation et autres	11 764	6 586
	129 234	36 039
AUTRES ACTIVITÉS		
Prévention et résolution des différends interordres	-	705
Observatoire (recherche et analyse)	5 900	6 600
Interventions Fonds des services de santé (Revenu Québec)	1 821	3 326
Études et activités liées à la rémunération/aux avantages sociaux	18 014	-
Semaine des professionnels	64 975	62 450
École d'été de l'Institut du Nouveau Monde	5 000	5 000
	95 710	78 081
PLAN DE COMMUNICATION		
Salaires et charges sociales (80 % salaire directrice projets)	71 525	-
Consultation	-	12 500
Microsite	18 057	-
Refonte site Web	16 000	-
Diagnostic et plan d'action technologiques	8 190	-
Campagne <i>Ordre de protéger</i> et promotion médias sociaux	15 840	-
Matériel promotionnel, sondage et autres	17 500	-
	147 112	12 500
TOTAL CHARGES - ACTIVITÉS PARTICULIÈRES ET PLAN STRATÉGIQUE	372 056	126 620

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2012-2016

LES ENJEUX

A LA PROTECTION DU PUBLIC DANS UN ENVIRONNEMENT EN ÉVOLUTION

Compte tenu des tendances démographiques, de la mondialisation, des technologies et du développement durable, le contexte actuel remet en question dans notre société la notion de protection du public en regard de son niveau désiré et des mécanismes à privilégier afin de garantir des services de qualité par des professionnels.

B L'ACCESSIBILITÉ À DES SERVICES PROFESSIONNELS EN RÉPONSE AUX BESOINS DE LA POPULATION

L'accessibilité à des services professionnels est un défi important compte tenu notamment des enjeux de pénurie, de relève et de mobilité des professionnels d'une part et de démographie d'autre part.

C LE DÉVELOPPEMENT D'UNE PLUS GRANDE COLLABORATION INTERORDRES

Compte tenu de l'évolution des champs de pratique, une plus grande collaboration interordres est l'une des conditions essentielles à la livraison des services professionnels attendus par la population.

D LA RECONNAISSANCE DE LA VALEUR AJOUTÉE DES ORDRES PROFESSIONNELS ET DE LEURS MEMBRES À LA SOCIÉTÉ

La valeur ajoutée des ordres et des services rendus par leurs membres doit être mieux comprise par le grand public. Des efforts de communication en ce sens sont donc essentiels.

E L'INFLUENCE DU CIQ ET DES ORDRES PROFESSIONNELS AUPRÈS DES PARTENAIRES

Des collaborations fructueuses avec les différents partenaires (instances gouvernementales, organismes du marché du travail et organismes de formation) sont requises pour relever les défis et participer conjointement à la recherche et à l'implantation de solutions.

NOS ORIENTATIONS

ORIENTATION 1

Exercer un leadership dans la recherche de solutions en lien avec les nouvelles perspectives sociales et économiques, afin d'atteindre le niveau de protection du public attendu par la société.

ORIENTATION 2

Promouvoir et soutenir les interventions des ordres destinées à favoriser la disponibilité d'une main-d'œuvre professionnelle, afin d'assurer l'accessibilité à des services professionnels de qualité.

ORIENTATION 3

Soutenir une culture de collaboration interordres afin de favoriser des actions concertées.

ORIENTATION 4

Promouvoir l'apport social et économique des ordres professionnels et de leurs membres, afin de faire reconnaître leur valeur ajoutée.

ORIENTATION 5

Exercer un leadership reconnu et influent auprès des partenaires prioritaires aux fins d'avancement des dossiers d'intérêt pour la société et les ordres.



CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC
550, rue Sherbrooke Ouest
Tour Ouest, bureau 890
Montréal (Québec) H3A 1B9
Tél. : 514 288-3574
Télec. : 514 288-3580
courrier@professions-quebec.org
www.professions-quebec.org

